

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 11 mars 2024**

**Délibération n° 2024-2269**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Village

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Sathonay-Village, d'un immeuble (terrain + bâti) situé 5 et 9 route de Saint-Trivier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

**Conseil du 11 mars 2024****Délibération n° 2024-2269**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Village

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Sathonay-Village, d'un immeuble (terrain + bâti) situé 5 et 9 route de Saint-Trivier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Par arrêté du Président n° 2023-12-12-R-0969 du 12 décembre 2023, la Métropole de Lyon a préempté, pour le compte de la Ville de Sathonay-Village, auprès des conjoints Le Mercier, une maison d'habitation située 5 et 9 route de Saint-Trivier à Sathonay-Village. Le prix de 630 000 € figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner a été accepté par la Métropole. L'acquisition du bien est en cours.

La Ville de Sathonay-Village, par courrier du 5 décembre 2023, avait fait part de sa volonté d'acquérir ce bien et a demandé que la Métropole exerce son droit de préemption, pour son compte.

En effet, le secteur dans lequel est situé le bien souffre d'un manque d'attractivité commerciale et de services. Le rez-de-chaussée du bien a été identifié pour l'accueil de commerces de proximité. La maîtrise foncière de ce tènement par la collectivité permettra à la Ville de Sathonay-Village de renforcer l'offre commerciale et l'attractivité de ce secteur du centre-bourg.

**II - Désignation du bien cédé**

Le bien préempté consiste en une maison d'habitation d'une surface habitable de 222 m<sup>2</sup>, de deux niveaux avec une cave, une remise, des dépendances, une cour, un jardin et un terrain attenant, le tout situé sur les parcelles cadastrées AD 489 et AD 491 d'une surface respective de 50 m<sup>2</sup> et 528 m<sup>2</sup> au 5 et 9 route de Saint-Trivier à Sathonay-Village. Le bien est cédé libre de toute occupation.

**III - Conditions de la cession**

Aux termes de la promesse d'achat et de vente avec préfinancement, la Ville de Sathonay-Village, qui préfinance cette acquisition, s'engage, d'une part, à racheter à la Métropole le bien libre de toute occupation, au montant de la préemption, soit 630 000 €, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et, d'autre part, à rembourser à la Métropole l'ensemble des frais engagés par elle dans le cadre de la préemption, y compris les éventuels frais de contentieux.

La Ville de Sathonay-Village aura la jouissance du bien à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 1<sup>er</sup> décembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 630 000 € à la Ville de Sathonay-Village d'un tènement bâti situé sur les parcelles cadastrées AD 489 et AD 491 d'une superficie totale de 578 m<sup>2</sup> situé 5 et 9 route de Saint-Trivier à Sathonay-Village, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville de Sathonay-Village.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et 73 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458200, pour un montant de 630 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 mars 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316310-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
---